

L'éducation et la jeunesse, une priorité 2024-2027

Le Projet éducatif de territoire est arrivé à échéance le 31 août. Un nouveau document a été élaboré pour 2024-2027 et voit la création d'un pôle enfance jeunesse.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi un Projet éducatif de territoire (PEdT) ?

Depuis de nombreuses années, la mairie a fait le choix d'accorder une vraie priorité à l'éducation et à la jeunesse. Objectif : proposer des structures d'accueil adaptées et offrir des activités de qualité, offrant un large choix aux familles. « **Des moyens humains, matériels et financiers sont mobilisés chaque année pour que les enfants bénéficient des meilleures conditions de scolarité et d'une offre périscolaire de qualité** », confie Florence Laskar, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, du restaurant scolaire et de la jeunesse.

Ce PEdT vise à organiser, pour les enfants de 0 à 17 ans, une continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, scolaire, périscolaire et extrascolaire, « **afin de favoriser sa réussite** ».

Comment est-il mis en place ?

« **Deux comités de pilotage, des ateliers participatifs sur le thème La place des enfants dans les structures, un diagnostic et une évaluation partagés ont permis de valider les axes prioritaires des trois prochaines années** », détaille l'adjointe au maire.

Pour cela, l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire lutin (élu, directeurs d'école, enseignants, agents municipaux, parents d'élèves, psychologues scolaires, Relais petite enfance) s'est concentré sur une trajectoire durant l'année scolaire 2023-2024 : proposer, développer, encadrer et coordonner les temps périscolaires, extrascolaires et scolaires des enfants pour une meilleure réussite éducative.

Quels sont les axes prioritaires ?

Cinq axes ont été retenus. Le premier est d'assurer le bien-être et l'épanouissement des enfants et des ados. Le deuxième doit promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable. Le troisième permettra de développer la place et le rôle des familles. Le quatrième vise à favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports pour faciliter la continuité des parcours éducatifs. Et enfin, le cinquième aura l'objectif transversal d'animer et de renforcer la gouvernance du PEdT.

Comment allez-vous les mettre en place ?

L'ensemble de ces axes sera décliné, dans toutes les structures éducatives de Luc-sur-Mer, en fonction de la particularité de la structure et du public accueilli. « **Une des premières actions à voir le jour, c'est la création du pôle enfance jeunesse** », révèle Florence Laskar. Entre autres, ce pôle permet la création d'un dossier d'inscription unique, un guide pratique pour les familles et la mutualisation des équipes. « **Une nouvelle ouverture, spéciale CM2, a lieu le mardi soir, à l'espace jeunes** ».

Pour aider dans tous ces objectifs, le conseil municipal a adopté le recrutement d'un agent. « **Cette décision vient renforcer notre volonté d'assurer le meilleur service pour les enfants de Luc-sur-Mer** », avoue Florence Laskar.

Le PEdT est une convention signée entre la commune de Luc-sur-Mer, la préfecture du Calvados, la Direction académique des services départementaux de l'Éducation nationale et la Caf. « **Ce PEdT nous engage à placer l'enfant au cœur de nos actions** », conclut Florence Laskar.



À l'espace jeunes, des bénévoles assurent l'aide aux devoirs pour les enfants des écoles Sainte-Marie et Eric-Tabarly. Ouest-France.